

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Un menu très copieux à mettre en œuvre en à peine dix-huit mois

Une priorité: jobs, jobs, jobs...

Bannir les moteurs diesel en 2030

L'Orange bleue semble vouloir faire sienne la devise du gouvernement fédéral cher à Charles Michel (MR): "Jobs, jobs, jobs". La première priorité régionale doit être la création d'emplois, écrivent MR et CDH dans leur déclaration de politique régionale. "Chaque ministre sera ministre de l'Emploi dans ses compétences", assure le président des humanistes.

Au-delà du slogan, les deux compères n'avancent prudemment aucun chiffre de création d'emplois. "Le dernier qui s'y est risqué, c'est Guy Verhofstadt", balance Benoît Lutgen, railleur. Ils entendent par contre libérer les initiatives des entreprises, des associations, des citoyens, en créant un cadre favorable à l'emploi, avec une attention particulière aux petites et moyennes entreprises. Il s'agira notamment de créer un point de contact unique pour les entrepreneurs. Une vieille demande du secteur.

L'emploi, c'est aussi la politique réservée aux demandeurs d'emploi. Sur ce point, le gouvernement de centre droit veut inciter les chômeurs à se former aux métiers pour lesquels il existe une pénurie. La DPR stipule qu'une orientation plus dynamique des demandeurs d'emploi vers les filières de formation, en particulier celles qui mènent vers les métiers en pénurie de qualifications, sera assurée. Mais il ne sera pas question d'obligation, insiste Olivier Chastel.

Enfin, les chômeurs de longue durée qui ne parviennent pas à intégrer le marché du travail pourront, est-il écrit dans la déclaration de politique régionale (DPR), "contribuer par d'autres moyens à la vitalité de la société": "Les agences locales pour l'emploi seront redéployées afin, au départ des compétences des demandeurs d'emploi, de les encourager à réaliser une activité tout en conservant leurs droits en sécurité sociale."

Notons que MR et CDH ne jettent pas les plans Marshall de leurs prédécesseurs aux ordures. Au passage, Benoît Lutgen salue même le travail réalisé par le ministre de l'Economie Jean-Claude Marcourt (PS). "On garde les pôles de compétitivité, affirme le président du CDH, mais on va viser davantage d'efficacité, afin d'aller plus loin."

L. G.

Fini, l'effet dévolutif de la case de tête

Par les temps qui courent, il fallait s'attendre à un large volet gouvernance dans l'accord de gouvernement MR-CDH. C'est le cas. La DPR comporte un tas de mesures visant à rendre la Wallonie "plus transparente et plus démocratique".

Afin de renforcer la bonne gouvernance, l'Orange bleue reprend à son compte les propositions émises dans la foulée de l'affaire Publifin, auxquelles elle ajoute 62 mesures négociées avec Ecolo. Au menu: cadastre et limitation du nombre des structures, de mandats et de leur rémunération; transparence totale des décisions, des postes subventionnés et des subsides; etc. Rien en revanche concernant le cumul: "Le parlement wallon a déjà les règles les plus strictes en la matière", s'est justifié Olivier Chastel, néanmoins ouvert à la discussion à un niveau plus global.

Réformateurs et humanistes veulent par ailleurs rationaliser les structures wallonnes (outils économiques et financiers, transports en commun, logement) et réformer les provinces, en transférant certaines de leurs compétences aux communes, aux associations de communes, aux régions ou aux communautés. A terme, l'ambition est d'accroître le rôle du gouverneur, de supprimer le collège provincial et de remplacer le conseil provincial par une représentation des communes de la province (mandat dérivé gratuit). On ajoutera que MM. Chastel et Lutgen annoncent le transfert à la communauté germanophone des compétences relatives au logement, à l'aménagement du territoire et à l'énergie.

Rayon électoral, MR et CDH annoncent également quelques réformes d'importance. Il s'agit notamment de la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête aux élections régionales et de la suppression des listes de suppléants, afin de diminuer l'influence des partis sur la détermination des élus. S'il est nécessaire de remplacer un parlementaire, celui-ci sera remplacé par le candidat non élu suivant dans l'ordre électif. Par ailleurs, l'Orange bleue souhaite qu'une partie des députés soient élus sur la base d'une circonscription régionale, afin de renforcer la proportionnalité du scrutin. Pour ces réformes électorales, cependant, une majorité des deux tiers est requise. Les voix du PS seront nécessaires.

L. G.

La Région s'engagera dans une politique ambitieuse d'utilisation des carburants alternatifs (CNG - gaz naturel comprimé -, électricité, hydrogène, etc.) et tendra pour les véhicules particuliers vers une Wallonie sans diesel en 2030". L'objectif est ambitieux mais la nouvelle coalition ne donne pas beaucoup d'indications sur la façon dont elle compte s'y prendre pour bannir les véhicules diesel des routes wallonnes. Si ce n'est en supprimant "les primes encore allouées au diesel".

"Le texte est un peu léger au regard des enjeux", commente Edoardo Traversa, professeur de droit fiscal à l'UCL. Ceci dit, une réforme ambitieuse de la fiscalité automobile requiert une bonne coopération entre les régions et le fédéral. Du jour au lendemain, une voiture de société peut aller s'enregistrer dans une autre région du pays. Le fait d'avoir le MR au fédéral et en Wallonie pourrait favoriser une bonne coopération. Pour améliorer la mobilité, ce fiscaliste préconise de commencer à taxer l'utilisation du véhicule. "On se rend compte que les taxes actuelles n'influencent pas l'utilisation du véhicule", commente Edoardo Traversa. Les taxes de mise en circulation et de roulage influencent uniquement l'achat d'un véhicule plutôt qu'un autre. On pourrait imaginer une taxation en fonction du nombre de kilomètres parcourus, de l'heure et de l'endroit. Bien sûr, il faudrait tenir compte du fait qu'un automobiliste habite en milieu rural."

Par ailleurs, une refonte des primes à l'isolation sera réalisée, notamment en ce qui concerne les particuliers.

Le futur gouvernement examinera aussi comment "réinstaurer un climat d'investissements propice pour les différentes filières dans les énergies renouvelables". Un vaste programme quand on sait que les changements de direction en ce qui concerne la sortie du nucléaire (compétence fédérale) ont sapé la confiance des investisseurs. Mais le futur gouvernement wallon affirme aussi que "Les unités renouvelables doivent être compétitives en tenant compte également des unités d'énergie grises". Que va-t-on faire avec les subsides octroyés aux filières non compétitives ?

L. Lam.

L'accès à la propriété sera favorisé

Si la coalition MR/CDH n'a pas annoncé de réforme fiscale spectaculaire, quelques mesures importantes sont néanmoins à épinglez. Actuellement, l'acquéreur d'une habitation située en Wallonie doit payer des droits d'enregistrement de 12,5% sur l'entière du bien. Pour favoriser l'accès à la propriété, la nouvelle coalition a annoncé l'introduction d'un abattement fiscal forfaitaire sur ces droits d'enregistrement lors de l'achat d'une première habitation. On ne sait cependant pas encore quel sera le montant de cet abattement. A Bruxelles, il atteint 175 000 euros. "Les droits d'enregistrement sont le principal frein à l'acquisition d'une première habitation. Il est plus efficace de réduire ces droits d'enregistrement que d'octroyer un bonus logement important", commente Edoardo Traversa, professeur de droit fiscal à l'UCL. A Bruxelles, les 175 000 euros d'abattement correspondent au prix moyen d'un appartement. L'abattement wallon devra également être significatif pour être incitatif. Mais comme le prix moyen des habitations est inférieur, le gouvernement wallon pourra se contenter d'un plus petit montant."

Le texte de l'accord ne dit pas si le taux réduit de 6% dont bénéficient les habitations modestes pourra être cumulé à cet abattement fiscal. On sait que ce taux réduit pose certains problèmes. En effet, il est basé sur le revenu cadastral qui ne correspond pas toujours à la valeur réelle des habitations. A ce propos, le texte ne parle pas de la nécessaire adaptation du revenu cadastral. On sait que les Régions ont besoin du fédéral pour cette réforme gigantesque.

En outre, le gouvernement PS-CDH avait porté les droits d'enregistrement de 12,5 à 15% sur l'achat d'une troisième habitation. Les nouveaux partenaires ont annoncé la suppression de cette mesure "contre-productive". Pour clore le chapitre immobilier, une exonération temporaire de précompte sera mise en œuvre dans les nouveaux quartiers.

Les nouveaux partenaires ont annoncé une exonération des droits de succession en cas de transmission au conjoint survivant. Parallèlement, les droits de donations mobilières seront rendus plus attractifs. La suppression de la taxe télé est aussi au programme du nouveau gouvernement. "Cela avait été décidé par le précédent gouvernement et cela sera mis en œuvre par la future coalition", commente Edoardo Traversa. C'est une bonne chose car il s'agit d'un impôt archaïque."

L. Lam.

Une assurance autonomie très floue

Pour faire face au vieillissement de la population, la nouvelle majorité MR-CDH conserve le principe d'une assurance-autonomie approuvé par son prédécesseur. Mais, à ce stade, c'est à peu près tout ce que l'on sait de cet enjeu phare. Tout juste apprend-on qu'elle sera un instrument clé du bien-être de notre population, que ce soit au domicile ou en résidence, et qu'elle interviendra quels que soient le motif de la perte d'autonomie et l'âge auquel elle survient. Les contours précis de l'assurance (financement, type d'aide...), le gouvernement annonce qu'il les arrêtera "dans les meilleurs délais". Une façon sans doute de masquer les divergences de vues entre réformateurs et humanistes sur ce dossier : le MR est plus favorable au modèle flamand, qui prévoit le versement aux personnes dépendantes d'une somme qu'elles utilisent comme elles l'entendent, tandis que le CDH préfère un modèle de services fournis aux personnes dépendantes.

Au rayon maisons de repos, l'Orange bleue lèvera le moratoire relatif aux nouvelles places et veillera à permettre une plus grande participation du secteur privé. Et concernant les hôpitaux, elle lancera rapidement l'appel à projets pour la première programmation d'investissements au regard du nouveau mécanisme de financement.

Concernant les allocations familiales, dont les régions héritent suite à la sixième réforme de l'Etat, l'accord est également très flou. Il souligne simplement que les réformes indispensables seront menées à bien tout en assurant la continuité des prestations...

Autre dossier sensible, les accords sociaux dans le non-marchand (hôpitaux,...): l'Orange bleue décide ici de tenir l'engagement financier qui a été pris et souligne que les moyens accordés serviront en priorité à créer de l'emploi dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

Concernant les personnes sans-abri, MR-CDH annoncent de nouvelles dispositions visant la création d'abris de nuits additionnels sur le territoire régional, ainsi que la multiplication des projets "Housing first", qui consistent en la réinsertion des personnes sans-abri par le logement.

L. G.